

RÈGLEMENT 2020 DE LA COURSE PÉDESTRE DU BORD DE SAÔNE ORGANISÉE PAR LE SOU DES ÉCOLES DE SAINT-BERNARD

ART. 1. ORGANISATION / PARCOURS

Le Sou des écoles de Saint-Bernard organise une demi-journée sportive le :

Dimanche 22 mars 2020 de 9h à 12h30

Qui comprendra :

- une course pédestre de 8 km, 12 km et 21 km pour adolescents et adultes,
- une course pédestre de 0,5 km, 1,5 km et 3 km pour les enfants,
- un parcours ludique pour les petits de 3 à 5 ans.

Le départ et l'arrivée se feront sur le terrain de football dans le stade municipal de Saint-Bernard.

Les inscriptions se feront soit :

- par le site internet *courseduborddesaone.fr*,
- par papier en boutique *Terre de running*
- par courrier postal à *Dominique Tirard*
Course du bord de Saône
131, chemin des Pénicheurs 01600 Saint-Bernard,
- sur place, le samedi 21 mars de 15h à 18h selon la disponibilité des places.

Aucune inscription adultes se fera le jour de la course.

Le nombre d'inscriptions adultes est limité à 1000 dossards dont 200 sur le 8 km.

Le retrait des dossards adultes sera soit le samedi après-midi, soit le jour de la course jusqu'à 8h45.

Fin des inscriptions enfants pour le 500 m le dimanche matin à 11h15.

Le départ se fera à :

- **9h00** pour les courses de 1,5 / 3 km
- **9h30** pour les courses de 8 / 12 / 21 km
- **11h30** pour le 0,5 km année 2011 et 2012
- **11h45** pour le 0,5 km année 2013 et 2014

FRAIS DE PARTICIPATION

- **Enfant :** 3 €
- **Adulte 8 km :** 8 €
- **Adulte 12 km :** 12 €
- **Adulte 21 km :** 16 €

Surcoût de 1 € pour l'inscription internet (frais bancaire).

ART. 2. DÉROULEMENT DE CHAQUE ÉPREUVE

Course 8 / 12 / 21 km : les coureurs choisiront leur circuit à l'inscription, le classement final tiendra compte des catégories d'âge et de sexe.
Nature des routes empruntées : environ 1/3 en routes goudronnées, et 2/3 en chemins de terre.

Course 0,5 km : réservé aux enfants de 2011 et après.

Course 1,5 km : réservé aux enfants de 2010 / 2009.

Course 3 km : réservé aux enfants de 2008 / 2007 / 2006 / 2005.

Course 8 / 12 km : réservé aux adultes et adolescents de 2004 ou avant.

Course 21 km : réservé aux adultes et junior de 2002 ou avant.

Parcours ludique : aménagé sur le stade, réservé aux enfants de 3 à 5 ans (gratuit).

ART. 3. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de l'APAC / MAIF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière et le code de la route en empruntant le côté droit de la chaussée.

Les coureurs (enfants, adolescents ou adultes) sont dans l'obligation de fournir au Sou des écoles :

- soit un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1 an au jour de l'épreuve, ou sa photocopie,
- Soit une licence sportive d'athlétisme ou de triathlon en cours de validité. Le numéro sera porté au verso du feuillet d'inscription.

Interdiction d'effectuer le circuit en VTT

ART. 4. RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront proposés aux coureurs durant l'épreuve (voir plan du parcours pour leurs positionnements).

ART. 5. MINEURS

Les mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. Un certificat médical est obligatoire (voir article 3).

A l'issue de chaque épreuve, les enfants devront être pris en charge par un adulte, les organisateurs ne pouvant en assurer la surveillance.

ART. 6. SÉCURITÉ

Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, l'organisateur se réserve le droit de contrôler les sacs et bagages à mains à l'entrée. En cas de refus de contrôle, l'accès sera refusé et les forces de l'ordre alertées.

ART. 7. RÉCOMPENSES

Les différentes courses sont primées de la manière suivante :

Enfant :

- **500m** 2013 et 2014 Masculin, Féminin : 1^e; 2^e, 3^e + 1e de Saint-Bernard
- **500m** 2011 et 2012 Masculin, Féminin : 1^e; 2^e, 3^e + 1e de Saint-Bernard
- **1,5km** 2009 et 2010 Masculin et Féminin : 1^e; 2^e, 3^e + 1e de Saint-Bernard
- **3km** 2007 et 2008 Masculin et Féminin : 1^e; 2^e, 3^e + 1e de Saint-Bernard
- **3km** 2005 et 2006 Masculin et Féminin : 1^e; 2^e, 3^e + 1e de Saint-Bernard

Adulte :

Classement au scratch par course (8km, 12km, 21km) :

- Toutes catégories confondues - Masculin et Féminin : 1^e, 2^e, 3^e
- Cadet ou Junior 8km et 12 km (2004, 2003 ou 2002, 2001) - Masculin et Féminin : 1^e
- V1 ou senior ou espoir ou junior (1971 à 2002) - Masculin et Féminin : 1^e
- V2 (1961 à 1970) - Masculin et Féminin : 1^e
- V3 ou V4 (1960 et avant) - Masculin et Féminin : 1^e

Le club le plus représenté,

La classe scolaire de St Bernard la plus représentée.

Le plus beau déguisement.

Tirage au sort parmi tous les coureurs adultes de la semaine de stage sportif offerte par Coureurs sans frontières.

Remise des récompenses :

- **10H15** : 1,5km et 3km,
- **10H50** : 8km,
- **12H00** : 500m, 12km et 21km.

Pas de cumul de récompenses

ART. 8. DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant à la Course du bord de Saône, chaque participant autorise expressément l'association, ses membres ainsi que ses ayants droits, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement. L'organisation informe les participants que leurs coordonnées pouvant éventuellement être cédées à des sociétés ou associations partenaires, ils pourront être amenés à recevoir des offres de celles-ci.

ART. 9. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », chaque participant autorise l'organisateur à publier les résultats sur tous les supports, y compris le site internet de la Course du bord de Saône, ainsi que sur les différents supports de ses partenaires et médias. Tout participant peut exercer auprès de l'organisateur son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en informant expressément l'organisateur à l'adresse électronique suivante : contact@courseduborddesaone.fr.

ART. 10. CHALLENGE SAÔNE 4 SEASONS

La Course du bord de Saône fait partie du **Challenge Saône 4 Seasons** regroupant le *Trèfle Talençonnais* (avril), la *Nuit AJT* (septembre), le *Toussi'trail* (novembre) et la *Course du bord de Saône* (mars). De ce fait, la participation à la *Course du bord de Saône* comprend d'office la participation au challenge des 4 saisons. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

<https://www.facebook.com/challengesaone4seasons>

Valable pour les 2 grands parcours de chaque course



ART. 11. ENGAGEMENT

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur internet ou disponible sur simple demande) et en acceptant toutes les clauses.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.